

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 08 MARS 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 65

Votants : 75 (dont 10 procurations)

N°7 A/

OBJET :

FISCALITE  
FIXATION DES  
TAUX POUR  
L'ANNEE 2018

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 13 MARS 2018

Publiée ou notifiée

le : 13 MARS 2018

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL (à partir de la question n°36), Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD – J. JOANNET - F. DUBESSAY – N. RAY – J. ROIG - J.M. GUERRE – C. CATARD – C. SEGUIN – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – A. CORNE – A. DAUPHIN – F. HUGUET - J. COGNET - P. SEMET - JY. CHEGUT – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – M. CHARASSE – E. GOULFERT - M. GUYOT – A. CHAPUIS - M. MERLE - P. BONNET – C. GRELET – G. MAQUIN (jusqu'à la question n°18) – C. MALHURET (à partir de la question n°9) – E. VOITELLIER – YJ. BIGNON - MC. STEYER - B. KAJDAN - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL - S. FONTAINE - JL. GUITARD - F. SKVOR - C. POMMERAY - M.J. CONTE – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : M. J. TERRACOL à M. CHARASSE (jusqu'à la question n°35), Vice-Président.

Mmes et MM. J.P. BLANC à M. AURAMBOUT – C. BERTIN à AG. CROUZIER – B. BAYLAUCQ à A. CORNE - H. DUBOSCQ à JS. LALOY - J. BLETTERY à F. SZYPULA - C. BOUARD à B. AGUIAR – G. MAQUIN à C. GRELET (à partir de la question n°19) - C. MALHURET à F. AGUILERA (jusqu'à la question n°8) - MO. COURSOL à M. JIMENEZ – C. LEPRAT à B. KAJDAN, Conseillers Communautaires.

Absents excusés : M. F. BOFFETY – W. PASZKUDZKI, Conseiller Communautaire.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1609 nonies C et 1638-0 bis,

.../...

**Vu** l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2017 portant retrait de la commune de Saint-Pont de la communauté de communes « St-Pourçain Sioule Limagne » et adhésion à « Vichy Communauté»,

**Considérant** que les taux appliqués pour la fiscalité locale ménage par la communauté de communes St-Pourçain Sioule Limagne sont supérieurs à ceux appliqués par Vichy Communauté, une intégration immédiate des taux (sans intégration fiscale progressive) est favorable aux contribuables,

**Considérant** la volonté de stabiliser le taux de fiscalité pour la 6<sup>ème</sup> année consécutive,

Les taux en vigueur en 2018, qui ne connaissent pas d'augmentation, pour Vichy Communauté sont donc :

- Taxe d'habitation : **11.70%**
- Taxe sur le foncier bâti : **0.396%**
- Taxe sur le foncier non bâti : **2.36%**
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (Vichy-Cusset-Bellerive) – TEOM : **6.75%**
- Cotisation foncière des entreprises : **28.63%**  
(Lissage du taux de CFE-U sur 5 ans depuis 2017)

A la suite de l'adhésion de la commune de Saint-Pont à Vichy Communauté au 1/01/2018, et suivant l'article 1638 quater II bis, il est proposé un lissage du taux de CFE-U pour la commune de Saint-Pont.

**Propose** au Conseil Communautaire :

- d'approuver ces propositions de taux,
- d'appliquer un lissage du taux de CFE-U pour la commune de Saint-Pont sur 4 ans,
- d'appliquer l'intégration immédiate des taux de fiscalité ménage (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties) pour la commune de Saint-Pont,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver ces propositions,
- de charger M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 08 mars 2018.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédérique AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 7A DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 MARS

Objet de l'acte :

2018 FISCALITE FIXATION DES TAUX POUR L'ANNEE 2018

.....  
Date de décision: 08/03/2018

Date de réception de l'accusé 13/03/2018

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 08MAR2018\_7A

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20180308-08MAR2018\_7A-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .2

Finances locales

Fiscalité

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....  
Nom du fichier : 7A.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20180308-08MAR2018\_7A-DE-1-1\_1.pdf )